

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2018-11-624 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.4 Octroi. Imprimante - découpeur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-11-625 ADOPTION. RÈGLEMENT 2018-969 RELATIF À UN EMPRUNT POUR LA VIDANGE DES BOUES.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2018-969 relatif à un emprunt pour la vidange des boues, lequel est attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-11-626 AUTORISATION. PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT la demande de citoyens afin d'être autorisé à confectionner une patinoire sur un croissant de la rue Faubert en biais avec la caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT que ces citoyens, dont madame Dominique Gauthier est la représentante, établiront eux-mêmes la patinoire et auront la charge de l'entretenir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier se décharge de toute responsabilité quant à cette patinoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise madame Dominique Gauthier à établir et entretenir une patinoire sur le premier croissant de la rue Faubert, en biais avec la caserne d'incendie pour l'année 2018-2019;

- QUE la Ville de Mercier soit déchargée de toute responsabilité quant à cette patinoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-11-627 ADOPTION. RÈGLEMENT 2009-858-49

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2009-858-49 modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de ne plus autoriser les projets intégrés dans les zones C06-306, C-06-307, C06-314, C06-344 C06-347, H01-452, H01-454, H03-351, H03-450, H04-459, H04-461, H04-463, H06-449, H06-458 attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-11-628 OCTROI. IMPRIMANTE - DÉCOUPEUR.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un contrat pour l'acquisition d'une imprimante découpeur pour le lettrage des panneaux de signalisation à la société RBdigital au montant de 31 324,94 \$ taxes incluses;
- QUE ce Conseil procède également à l'achat d'une lame pour l'imprimante découpeur au montant de 172.46 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2018-11-629 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité